

TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

AMiO

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

OCTOBRE
2011

Réforme des services d'incendie le feu couve

67^e année - n°9 - octobre (ne paraît pas en août) | dépôt CHARLEROIX | P402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles

DOSSIER P.4



ÉDITO
Il est temps de
changer d'Europe
P.3



ANALYSE :
La « bombe » du
vieillessement :
déminée P. 7-8



AMiO
Communauté
française • Cela
chauffe !!! P. 16

La Grèce licencie 20 000 fonctionnaires : une décision irresponsable

Pour la CGSP, la décision grecque de licencier 20 000 fonctionnaires – (soit quelque 10 % de l'effectif total) – dans le cadre de l'assainissement des finances publiques est « *irresponsable* ». « *Moins de services publics ne signifie pas en effet moins de crise* » expliquons-nous dans un communiqué à la presse. Les dernières crises ont, en effet, « *montré qu'une société qui peut compter sur des pouvoirs publics articulés autour de services publics forts, est davantage en capacité de résister aux ondes de chocs qui la secouent. Les services publics renforcent le tissu social, assurent aux citoyens des services essentiels et contribuent de manière tangible au développement d'un climat social favorable par une saine redistribution des richesses.* »

Moins de services publics ne signifie pas moins de crise

La CGSP est donc d'avis que le démantèlement des services publics n'est pas la bonne recette pour lutter contre une crise économique et financière. « *Licencier des fonctionnaires, c'est, assurément l'opération «perdant/perdant» par excellence* ». En effet, les économies effectuées sur les frais de fonctionnement et de rémunération devront bien être compensées par des

dépenses sociales plus élevées. Cela accentuera encore un peu plus la pression sur la sécurité sociale. De plus, l'opération se soldera par un recul de la qualité du service rendu. La masse globale de pouvoir d'achat est diminuée et la relance économique fortement freinée.

Une erreur stratégique européenne

La CGSP n'adhère absolument pas à cette stratégie européenne suivie par de nombreux États membres qui consiste à éponger les dettes publiques créées par l'irresponsabilité de banques jouant les finances casino en détricotant le secteur public. Lorsque l'option est de miser sur des services publics performants rendus par du personnel bien formé, on leur reproche de fausser la concurrence avec le secteur privé. En revanche, si le secteur public se départit de la « *war on talent* », on lui reproche un manque de dynamisme et un service rendu de qualité insuffisante. Pour la CGSP, le choix est donc « *évident : des services publics forts, bien développés pouvant s'appuyer sur du personnel bien formé offrent la garantie d'une société bien armée pour faire face à la cécité des lois du marché* ».



In memoriam

Claude Deman n'est plus. Il fit partie de l'équipe de formation de l'IRW-CGSP, en agissant en tant qu'animateur/formateur. Comme dernier mandat de responsable politique dans les instances, Claude a assuré la fonction de Secrétaire régional intersectoriel (non permanent) de la Régionale d'Ath, au cours duquel il a aussi su mettre sa combativité au service de causes justes. C'était un militant actif contre l'austérité (déjà) des gouvernements Maertens-Gol, contre les fusions d'école et pour le refinancement de la Communauté française. Des combats qu'on peut considérer comme toujours actuels. Claude nous a quittés en juin dernier... dans la plus grande discrétion. Mais nous lui sommes reconnaissants de ses actions et de son dévouement à notre organisation syndicale et à nos affiliés.

Hainaut occidental Amicale des pensionnés

L'amicale intersectorielle annonce son traditionnel Bingo (450 € de lots) qui aura lieu au siège de la régionale, place Verte 15 à Tournai, le 22 octobre à partir de 15h (2 sandwiches et 2 boissons offerts). Invitation cordiale à tous les affiliés tant actifs que prépensionnés ou pensionnés.

Veuillez signaler votre participation soit à l'accueil, soit lors de la permanence « pensionnés », tous les mardis de 14h à 16h au siège de la régionale.

Huy Rappel - Goûter

Le Comité intersectoriel pensionnés CGSP organise son goûter annuel le 15 octobre à 14h30 dans

la salle de la Maison du Peuple, rue de Waremmes, 29 à Villers-le-Bouillet.

Inscriptions pour le 11 octobre au plus tard : secrétariat de la régionale CGSP de Huy, rue du Neufmoustier, 8. Tél. : 085 82 45 55 les lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h ; les mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30. Fax. : 085 82 45 63 ; E-mail : bernadette.parmontier@cgsp.be

Il est temps de changer d'Europe

L'Europe semble aujourd'hui marcher sur la tête. Face à une crise toujours plus profonde, et des marchés toujours aussi volatils, les dirigeants européens semblent bien pusillanimes. Calés sur un viseur néolibéral, ils ont d'abord eu des difficultés à percevoir l'ampleur de la crise, et sa nature nouvelle. Puis ils se sont trompés sur les remèdes. Et, finalement, ils hésitent à passer à des mesures qui paraissent nécessaires. À force d'écouter les oracles des marchés – qui varient quotidiennement voire se trompent – ils en oublient la voix du bon sens. Et n'ont de cesse que de repousser les réformes nécessaires.

Une Europe peu crédible

Promise dès 2008, la stricte régulation des marchés financiers n'a toujours pas été mise en œuvre. Tout au plus quelques mesurette. Certains produits comme les achats à découvert, permettant d'acheter et de revendre des actions sans avoir les fonds nécessaires, en misant sur la hausse ou la baisse des cours des bourses, continuent d'être autorisés. Malgré de bons mots, la taxe sur les transactions financières est encore dans les cartons. L'encadrement des agences de notation reste une pacotille. Le projet, un temps esquissé, d'une agence de notation sinon publique, du moins à visée publique, a été enterré en toute discrétion. Quant aux Eurobonds, les responsables européens pinaillent, se demandent toujours s'ils sont vraiment nécessaires, pourquoi, comment ? Bref, on recule pour mieux sauter... Résultat : la dette grecque paraît hors de contrôle. Et ce n'est pas une crise d'austérité de plus qui la fera rentrer dans le droit chemin. L'Espagne et le Portugal sont en équilibre vacillant. L'Italie enchaîne plans d'austérité sur plans d'austérité qui ne font qu'accentuer une lente descente aux enfers. Et on se demande à qui sera le tour ensuite ? La France, la Belgique semblent déjà demain proches du collimateur des spéculateurs. Et l'Europe ne semble plus vraiment crédible. Ses dirigeants – qu'ils s'appellent José-Manuel Barroso (président de la Commission européenne), Herman Van Rompuy (président du Conseil européen) ou Olli Rehn (commissaire chargé de l'Économie) – ne semblent pas du tout à la hauteur.

Les pauvres exclus d'Europe

Les 27 se sont même révélés incapables de reconduire le programme européen d'aide aux plus démunis qui permet aux banques alimentaires d'avoir suffisamment de stocks pour distribuer ce qu'on appelait auparavant la « soupe populaire ». La politique sociale ne devrait pas être une politique européenne estiment certains pays. C'est un non-sens. Il est temps de réagir ! Il est urgent de revoir les postulats sur lesquels est fondée la construction européenne. À l'instar de notre Camarade français Thibault, de la CGT, nous estimons donc qu'une révision des traités européens est nécessaire. Nous réaffirmons qu'il est plus qu'urgent d'assurer, aujourd'hui, la primauté du droit social sur les lois du marché, de donner aux services publics l'espace vital nécessaire pour qu'ils puissent exécuter leur mission sans être soumis à une fièvre spéculative toujours plus vorace.

Les dirigeants se sont lourdement trompés : ce n'est pas une concurrence tout autant déloyale qu'injuste qui permet de satisfaire les besoins de chacun. Ce n'est pas couper les ressources de l'État ni ses moyens d'agir qui est utile. Ce n'est pas de privatiser ou de libéraliser à tous crins, qui est nécessaire. Nous avons besoin d'une juste organisation de la société et d'une juste répartition des ressources, et il est élémentaire que chaque État et chaque citoyen européen aient les moyens de vivre, tout simplement. Les victoires successives de la gauche aux élections législatives au Danemark, dans les différents Länders en Allemagne et au Sénat en France apportent cependant une certaine lueur d'espoir dans un horizon qui peut apparaître bien sombre.

Francis Wégimont, Secrétaire général de l'IRW-CGSP

Alain Lambert, Vice-président de la CGSP fédérale

Réforme des services d'incendie : le feu couve

Organisation des zones, statut administratif et pécuniaire, formations, matériel, recrutement, financement des interventions, tout semble manquer à l'un de nos services publics les plus indispensables. Et la grande réforme de 2007 n'est toujours pas appliquée...

La mort en service d'un pompier volontaire de 23 ans à Jodoigne le 29 août dernier a remis sous les projecteurs les difficiles et périlleuses missions de nos services de secours et d'incendie.

Comme d'habitude, c'est à l'occasion d'un drame humain que l'on se rappelle combien dans ce dossier le monde politique, dans son ensemble, fait preuve d'inertie coupable. « *Décidée à grands coups de discours publics, la future (ex) réforme des services de sécurité civile n'est toujours pas mise en œuvre, ou si peu, malgré le vote d'une loi en... 2007* », souligne Liliane Lemauvais, secrétaire générale du secteur Admi de la CGSP.

Rappelons-nous : le choc de la catastrophe de Ghislenghien en 2004 amène le gouvernement à revoir sérieusement la loi de 1963 qui organisait les services de protection civile. À l'instar de la grande réforme des polices, cette révision se veut également très ambitieuse. La CGSP n'a jamais revendiqué une réforme de cette ampleur. Nous préconisons d'adapter les dispositions légales en vigueur afin de mieux assurer la sécurité des citoyens d'une part et celle des pompiers d'autre part. Nul n'ignore les très grandes difficultés d'obtenir un accord poli-

tique au niveau fédéral et l'âpreté d'en voir concrétiser les mesures sur le terrain. La suite des événements nous donnera malheureusement raison !

Quoi qu'il en soit, après trois ans de discussion, cette réforme a bel et bien été votée en mai 2007. Elle concrétise quatre principes essentiels : le droit à l'aide la plus rapide et la plus adéquate (donc sans tenir compte des frontières de zone), un même niveau de protection pour une contribution équivalente, le changement du niveau où s'organise la gestion des services (des communes vers des structures supra-communales : les zones de secours), un financement rééquilibré à 50 %-50 % entre le Fédéral et les communes (contre 90 % actuellement et toujours à charge des communes).

Comment ça marche ?

Les services régionaux d'incendie dépendent directement des communes. C'est une de leurs missions de base : assurer la sécurité, la salubrité et la tranquillité publiques. Seule la Ville



de Liège s'est dotée d'une intercommunale (l'intercommunale d'incendie de Liège et d'environs). Ainsi, les services d'incendie sont au nombre de 251 pour les 589 communes belges, dont 85 en Wallonie et un seul – le SIAMU – pour Bruxelles. Leurs missions ne se limitent pas aux seules interventions urgentes contre les incendies ou les explosions, la majorité d'entre elles relèvent de l'aide médicale urgente (SAMU). Les pompiers opèrent aussi d'importantes tâches de prévention qui sont prescrites par les autorités publiques.

Les services d'incendie sont composés de pompiers qui sont soit professionnels soit volontaires. Les volontaires ont donc une autre activité professionnelle principale. En Belgique, sur 17 000 pompiers actifs, 12 000 sont des volontaires. Les 5 000 professionnels restants sont des membres du personnel communal et bénéficient de règles arrêtées par leur conseil communal. Dans les cinq grandes villes du pays, tous les pompiers sont des professionnels et à Bruxelles, des éléments de leur statut sont fixés par la Région bruxelloise. Quant aux pompiers volontaires, ils

Nos revendications depuis 2007

- De meilleures conditions de travail (organisation, coopération entre services, matériel adéquat et en suffisance).
- Le respect de la loi sur le temps de travail.
- Une augmentation des normes de personnel.
- Une solution structurelle de congé préalable à la retraite.
- Une pension en 50^{ème} dès qu'un agent est revêtu d'un grade de pompier.
- Des améliorations en matière de formation.
- Des précisions sur les dispositions concernant les règles applicables aux « volontaires ».

sont engagés pour cinq ans renouvelables et leur rémunération varie selon leurs prestations mais aussi selon les règles en vigueur dans chaque commune... Les conditions de travail des pompiers dépendent donc des décisions politiques des élus communaux car, selon les communes, le budget consacré aux services d'incendie représente entre 3 et 10 % des dépenses ordinaires... Cette situation devait être également réglée par la loi de 2007 mais n'est donc toujours pas résolue, ce qui n'est pas sans créer de nombreuses tensions... (Voir entretien page suivante).

La loi a fait long feu : elle n'est toujours pas appliquée

À l'exception de l'Arrêté royal délimitant le territoire en 32 nouvelles zones de secours (mais déjà contesté devant le Conseil d'État), aucun autre texte d'application de la loi n'a été adopté. Nous en restons donc toujours à la loi de 1963 et à la « diversité » communale, exceptée la mise

en œuvre – européenne – du numéro d'appel 112 et l'application, essentielle à nos yeux, du principe de l'intervention du service de secours adéquat le plus rapide. C'est d'autant plus scandaleux que les Ministres de l'Intérieur successifs (tous Open VLD) jouent l'inertie et n'arrivent pas à obtenir un accord politique solide sur ce dossier.

Avec ou sans réforme, les problèmes rencontrés par nos sapeurs doivent impérieusement être résolus car toutes ces années d'incertitude ont conduit à une réelle dégradation des conditions de travail sur le terrain.

Entre deux feux !

Les bonnes intentions de la loi n'ont pas été suivies de faits pour deux raisons principales. La première, et la plus importante, est à coup sûr le manque d'argent du gouvernement. Selon certains calculs, la réforme coûterait 200 millions d'euros, soit une augmentation de 35 % au regard du coût actuel. Le principe du rééquilibrage à 50-50 entre le Fédéral et les communes

implique que le surcoût de la réforme soit pris en charge par l'Autorité fédérale. Entre-temps, la crise financière est passée par là et des conclaves budgétaires n'est sortie qu'une bien mièvre fumée blanche pour nos services de secours. Seule l'extrême urgence est prise en compte. Ainsi, au printemps 2010 un budget de 32 millions d'euros a été dégagé juste avant la chute du Gouvernement pour aider à refinancer la formation des



Photo SIAMU

pompiers, leur équipement individuel, ainsi que la préparation de projets de collaboration entre les services d'incendie actuels, dans une optique de mise en œuvre ultérieure des zones de secours (ce qu'on appelle aujourd'hui les « pré-zones opérationnelles »).

La seconde raison est d'ordre politique. Les discussions politiques sur la Réforme de l'État évoquent depuis 2007 la régionalisation possible de la sécurité civile. Elle est d'ailleurs inscrite en bonne place dans le programme de la N-VA ! Du coup, le pouvoir fédéral rechigne à financer une réforme pour voir ensuite cette compétence lui échapper et les niveaux régionaux ne s'engageront pas sur quelque chose qu'ils n'ont pas négocié eux-mêmes...

Soulignons que l'engagement financier des communes est lui-même très variable. Ainsi, des communes rurales ont vu fleurir des zonings industriels modifiant significativement les risques de sinistres sans pour autant adapter leurs services de secours. Même si l'État s'est engagé à prendre 50 % de la charge financière, cela n'évitera pas aux communes qui ont très mal géré leur service incendie ou qui aujourd'hui



Photo SIAMU

le financent « très peu », de devoir payer davantage demain afin de se mettre en conformité. Si une Autorité, fédérale ou régionale, devait financer les nouvelles mesures, il favoriserait immanquablement les communes qui n'ont pas investi dans leurs services de secours au détriment de celles qui l'ont fait ! Ce serait injuste !

Écran de fumée

Personne ne demande des miracles. Mais on peut légitimement se demander si les raisons évoquées pour ne pas appliquer la loi ne sont pas des écrans de fumée au regard des missions de première nécessité que les services incendie remplissent pour chacun de nous.

En effet, si l'on a bien trouvé l'argent indispensable à renflouer les banques, qui sont par ailleurs responsables de la crise où nous nous démenons, comment comprendre que l'austérité frappe les citoyens au cœur-même de ce qu'ils ont de plus précieux : la sécurité de leurs vies et de leurs biens. La population ne le comprendrait pas ; les sapeurs pompiers et la CGSP ne l'accepteront pas !

Rencontre avec Francis Janda

Francis Janda est le délégué principal des sapeurs pompiers de Charleroi et le président de la Commission technique wallonne « Pompiers » du secteur Admi.

Quelle est la situation actuelle dans les casernes ?

Aujourd'hui, nous sommes tous dans l'expectative. Tant de l'application concrète des nouvelles mesures inscrites dans la loi de 2007 que de la poursuite des discussions institutionnelles sur la régionalisation ou non des services de secours. Dans ce dernier cas, il faut s'assurer que l'on prenne enfin en compte la nécessité d'un financement correct qui nous permette de remplir nos missions de service public.

Cette attente ne fait qu'accroître le flou du cadre légal dans lequel nous travaillons.



Christophe Lekeux, sapeur pompier de Charleroi, Liliane Lemaunais (secrétaire générale du secteur Admi de la CGSP) et Francis Janda

En particulier, il faut insister sur le fait qu'un des acquis de la réforme est de mettre fin à la situation paradoxale des « faux pompiers » (faux volontaires) qui est injuste.

Les pompiers volontaires ne peuvent être des « faux pompiers »

Des faux volontaires ?

La majorité des pompiers sont des volontaires. Ils ont un autre travail, soit dans le privé soit dans un service public. Ils peuvent être chômeurs aussi. Face aux difficultés de recrutement et à la volonté de réduire au maximum les frais liés aux prestations des hommes du feu, certaines communes engagent des APE (« Aide à la promotion de l'emploi », contrat subventionné) qui font fonction de pompier après avoir réussi leur formation. Dans certains cas, ces pompiers sont aussi utilisés comme ouvriers pour des tâches communales. Ainsi, le pouvoir communal arrange leur temps de travail selon son bon vouloir. Les disparités par rapport aux pompiers professionnels sont énormes tant en matière de rémunération, d'assurances, de primes, de pension, etc. que de formation et d'expérience. C'est non seulement dangereux, c'est tout à fait scandaleux ! ■



Photo SIAMU

La « bombe » du vieillissement : déminée

Nous sommes régulièrement face à un discours alarmiste mettant en doute la capacité de notre système de sécurité sociale à assurer, dans l'avenir, le paiement des pensions.

L'augmentation future du nombre de pensionnés paraît sûre. En revanche que ce système soit in finançable ou qu'il nous expose à une « *bombe démographique* », qui fera littéralement « *exploser les dépenses publiques liées au vieillissement* », comme le laissent entendre certains, paraît beaucoup moins sûr.

En juin dernier, le *Comité d'étude du vieillissement* (CEV) publiait son dixième rapport annuel consacré aux coûts budgétaires du vieillissement. Un volumineux rapport résumé dans un tableau inséré dans le communiqué de presse. (*Voir tableau ci-dessous*)

Le coût budgétaire du vieillissement à long terme selon le scénario de référence du CEV de juin 2011 en % du PIB

Composantes du coût budgétaire du vieillissement	2010	2030	2060	2010-2030	2010-2060
Pensions	9,7	13,3	14,0	3,5	4,3
Soins de santé	8,0	9,4	11,1	1,4	3,0
Autres dépenses sociales (allocations de chômage, d'incapacité de travail, de prépension et familiales,...)	7,5	6,4	5,8	-1,1	-1,7
Total :	25,3	29,1	30,9	3,9	5,6

La lecture sommaire de ce tableau pourrait laisser croire que très rapidement le « coût » du vieillissement passera de 25,3 % du PIB à 30,9 % soit une hausse significative de 5,6 %.

Deux critiques fondamentales peuvent être émises à l'encontre de la présentation du *Comité d'étude du vieillissement*.

Réalisée de la sorte, elle occulte le fait que cette augmentation de 5,6 % se réalise sur une longue, très longue, période de **50 ans**. Or, il est clair que cette projection sur plusieurs décennies en seulement trois colonnes est,

pour le moins, réducteur. Il est statique et ne prend pas en compte d'autres dynamiques.

Le Comité opte pour une présentation des chiffres en pourcentage du PIB sans rien nous dire du montant de ce PIB et surtout de son évolution. Cela rend totalement impossible le chiffrage du montant, en euros, du « coût » du vieillissement.

Il faut donc relativiser cette présentation.

En 2010, le coût du vieillissement représente 25,3 % du PIB. Soit à raison d'un PIB de 340 milliards d'euros, environ 86 milliards. Cela signifie aussi qu'il reste 254 milliards à redistribuer.

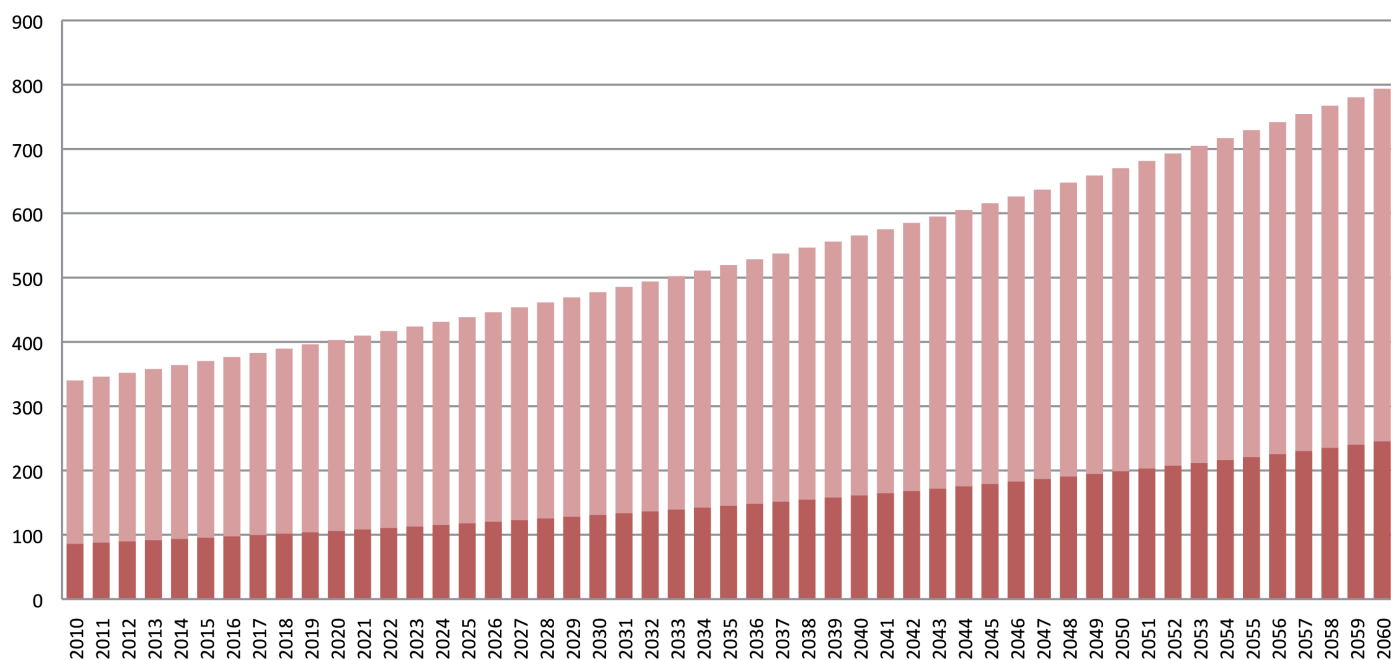
Quelle sera la situation en 2060 ? Le CEV nous apprend que 30,9 % du PIB devra être consacré aux dépenses liées au vieillissement. Cependant, le Comité ne s'est pas livré à une évaluation du PIB. Faisons-le à sa place. Si on opte pour un taux de croissance annuel du PIB de 1,71 %, ce qui est relativement pessimiste, le PIB, c'est-à-dire la richesse produite par les travailleurs, **doublera** sur un peu plus de 40 ans. On peut donc estimer qu'en 2060 le PIB sera d'environ **794 milliards** dont 245 seront consacrés au vieillissement. Cela laissera donc encore 549 milliards non consacrés au vieillissement.

**PENSER
ALTERNATIF
AGIR
COLLECTIF**



www.cgsp-wallonne.be

« Coût » du vieillissement et PIB



- En 2010, sur un PIB de 340 milliards d'euros, le «coût» du vieillissement est de 86 milliards. Il reste donc près de 254 milliards.
- En 2060, sur un PIB estimé à 764 milliards d'euros, le «coût» du vieillissement serait d'environ 245 milliards. Il resterait donc près de 550 milliards.

Une image valant mieux qu'une longue démonstration, le graphique ci-dessus illustre l'évolution du coût du vieillissement tout au long des 50 prochaines années et rapportée à l'évolution du PIB.

Dès lors, s'il y a bien une augmentation des dépenses liées au vieillissement, nous sommes loin de l'explosion annoncée. Bien au contraire, il s'agit d'une hausse **prévisible, graduelle et modérée** dont le financement ne représente un problème que dans un seul cas de figure que sont les exigences du capital et de la rentabilité financière.

La richesse produite (le PIB) est généralement redistribuée en salaire (travailleurs et prestations sociales) et en profits (investissement et rémunération des actionnaires). Or, on constate que depuis 30 ans la part des salaires dans le PIB a diminué de près de 10 % au profit quasi exclusif de la rémunération des actionnaires favorisant la spéculation financière.

Or, 10 % en moins pour les salaires, cela représente pour la seule année 2010 pas moins de 34 milliards. Cela repré-

sente des milliards perdus par la sécurité sociale au travers de notre salaire brut, des milliards perdus par l'état via les impôts que nous payons et autant de perdus pour la relance de l'économie au travers de notre consommation. Mais cela représente aussi des milliards gagnés (volés devrions-nous dire) par les spéculateurs et les financiers.

Depuis trente ans, l'extrême richesse de quelques-uns se construit en appauvrissant la grande majorité de la population. Cette situation montre aujourd'hui ses limites. Voilà pourquoi on ne sortira de la crise qu'en exigeant une autre redistribution des richesses via notamment une augmentation significative des salaires bruts, une fiscalité fortement progressive touchant l'ensemble des revenus, ...

C'est justement ce que veulent éviter ceux qui profitent de la situation. Bien au contraire, ils veulent encore accroître leurs privilèges en mettant la main sur nos mécanismes de solidarités que sont les services publics ou la sécurité sociale. ■

Quelles compétences avec quelle solidarité ?

Il semblerait que les négociations relatives aux réformes institutionnelles avancent et qu'après avoir trouvé une solution pour BHV et une meilleure organisation de la Région bruxelloise les huit partis réunis autour du formateur se pencheraient maintenant sur la loi spéciale de financement et les transferts des compétences aux Régions et Communautés. Au plus grand bonheur des citoyens de ce pays ?

Lorsque l'on se réfère à la note du formateur, dont une analyse a été faite dans les pages intersectorielles de l'édition précédente de Tribune, nous avons les plus grandes craintes quant aux mécanismes de solidarité existants qui seront indéniablement mis en périls par ces transferts. Alors que la persistance de la crise nécessiterait plus de solidarité et des mesures cohérentes au niveau fédéral pour assurer de nouvelles rentrées fiscales (taxe sur les grosses fortunes, meilleure progressivité de l'impôt sur les revenus), c'est bien au contraire à une résurgence du nationalisme et du repli sur soi auxquels nous sommes confrontés.

Un transfert de compétences ne peut être synonyme de concurrence effrénée entre les Régions car elle se fera à chaque fois au détriment des travailleurs ; n'en a-t-on pas déjà un échantillon avec le pacte de compétitivité par rapport aux voisins de la Belgique, qui sert d'alibi au patronat pour réclamer à cor et à cri la suppression de l'indexation automatique des salaires !

Une autre inquiétude vient de suite à l'esprit : les moyens (budgets) accompagneront-ils les matières transférées ? Rien n'est moins sûr, ne parle-t-on pas de limiter le transfert des moyens budgétaires à hauteur de 75 %, ce qui indéniablement mettra en péril les moyens de fonctionnement des entités les moins riches les obligeant à des choix budgétaires difficiles voire cornéliens.

D'autre part, il est question, dans les intentions du formateur, d'accorder plus d'autonomie aux entités fédérées en ce qui concerne la gestion de leur fonction publique, ainsi l'arrêté royal relatif aux principes généraux de la Fonction publique administrative (ARPG) serait abandonné et ne subsisteraient que des accords de coopération sur des questions d'intérêt global et obligatoirement sur les maxima des traitements étant donné l'impact sur les pensions. Qu'en sera-t-il demain de la mobilité entre les différentes entités, des cadres linguistiques, des conversions de grade, du choix des fonctionnaires fédéraux d'être transférés dans telle ou telle entité et... du statut syndical ? Les zones d'ombre sont encore très nombreuses.

Un transfert de compétences ne devrait s'envisager que dans l'optique d'une amélioration du bien-être des citoyens avec le maintien de mécanismes forts de solidarité ; malheureusement, nous doutons que ce soit dans cette voie que nous nous engageons.

Nul ne doute aussi que dans un proche avenir, ce ne soit dans la rue que nous devons le rappeler...

P. Lebrun et R. Vansaingeles

La CGSP-AMiO soutient le programme de formation du syndicat national des services publics (SNTAP)

Dulcé Maria Iglesia Suarez nous accueille très chaleureusement dans son bureau du SNTAP à La Havane. La Secrétaire générale du Syndicat National des Services Publics se fait une joie de consacrer un peu de temps de son agenda chargé à la délégation de FOS-Socialistische Solidariteit et c'est avec un plaisir non feint qu'elle reçoit les salutations des Camarades belges de la CGSP-ACOD/AMiO.



A. Les investissements paient

Voilà trois ans que Jean-Pierre Van Autrève (Guido Rasschaert était excusé) et Roland Vansaingele ont contribué, de par leur présence au congrès du SNTAP à La Havane, à renforcer les liens de fraternité entre les deux syndicats.

Cette fraternité passe aussi par une aide financière affectée à la formation des cadres syndicaux.

Dans les différentes provinces, les locaux où se dispensent les cours, ont été rafraîchis et le mobilier remplacé. De nouveaux ordinateurs, rétroprojecteurs et écrans de projection ont été achetés, tout cela pour permettre aux militants et cadres de suivre la formation dans des conditions idéales de confort.

Par ailleurs, tous les documents et publications utiles sont mis à leur disposition pour qu'ils puissent en faire bon usage sur le terrain.

Et ces investissements se révèlent fructueux.



Au cours des trois années écoulées, plus de 340 instructeurs et cadres provinciaux ont suivi la formation,

lesquels ont à leur tour transmis leur savoir à 5 300 militants de base. Parmi les principaux thèmes abordés, citons la sécurité et la santé au travail, la négociation et le suivi des CCT ainsi que les nouvelles classifications salariales.

B. De vastes réformes

L'année dernière fut particulièrement laborieuse pour le syndicat.

Le pays se trouve à l'aube de réformes économiques et sociales énormes.

À peine aborde-t-on l'impact de celles-ci sur le secteur public que Dulcé Maria y va de son discours engagé :

« Les réformes sont mises en place graduellement. Dans une première phase, ce sont les secteurs Enseignement, Santé, Tourisme, Construction, Transport, Alimentation, Agriculture, Industrie sucrière qui ont été à la manœuvre. Toutefois, au vu des premières expériences, le gouvernement a compris qu'il fallait éviter la précipitation. Créer autant d'emplois nouveaux n'est pas chose aisée. C'est pourquoi, il a été décidé d'étaler la réforme sur les cinq prochaines années. Les réformes sont mises en place mais sans précipitation.

Les services publics n'entreront en lice que dans la troisième phase, laquelle pourrait se situer l'an prochain. Mais les préparatifs vont déjà bon train.

Nous étudions actuellement les services qui sont susceptibles d'être responsabilisés et comment créer un système d'impôts.

Il est évident que ces réformes devront conduire à des services publics plus efficaces et à l'élimination des frais inutiles pour relancer l'économie du pays.

Mais, dans la foulée, les réformes vont également créer de l'emploi. Avec l'instauration d'un système d'imposition, il faudra prévoir du personnel pour lever des taxes, faire des contrôles, etc.

Le secteur bancaire est également appelé à se développer vu l'accès de la population à l'emprunt pour développer sa propre entreprise ou pour acheter des biens de consommation tels que TV ou réfrigérateur. Ces services n'existaient pas jusqu'à présent, ce qui explique que de nouveaux emplois vont être créés.

Face à ces réformes, le syndicat est devant un défi énorme. Il doit veiller à ce que, lors de la réorientation des fonctions superfétatoires, les droits des travailleurs soient respectés : est-ce que l'évaluation des travailleurs est effectuée par une commission indépendante, est-ce que cette commission est correctement composée, est-ce que les membres sont bien formés pour cette tâche, est-ce que le tribunal du travail local est armé pour recevoir et traiter les plaintes de travailleurs qui ne sont pas d'accord avec la décision prise ? Ce sera notre lutte syndicale pour les mois à venir.

Les Camarades de la CGSP-ACOD AMiO seront les bienvenus au prochain congrès du SNTAP qui se tiendra fin octobre, début novembre de cette année. Nous y aurons l'occasion de développer plus avant les mutations qui touchent Cuba et plus particulièrement la fonction publique du pays ».

C'est sur ces mots que Dulcé Maria a terminé l'entretien.

W. Leysens et R. Vansaingele

COMITÉ B

Congés des agents fédéraux

Dès publication de l'arrêté royal portant modification de diverses dispositions réglementaires relatives à la redistribution du travail, aux congés et aux absences accordés aux membres du personnel des administrations de l'État, quelques améliorations seront apportées à la réglementation en vigueur.

Dans le cadre de l'accord sectoriel 2009-2010 de la Fonction publique, un important chapitre était consacré aux congés et dispenses de service des membres du personnel des administrations fédérales, mais la démission prématurée du gouvernement avait rendu l'exécution de ce volet de l'accord incertaine.

Sous la pression syndicale, a été soumis à la négociation le projet d'arrêté royal exécutant les fiches :

- **14** : adaptation de la réglementation sur les congés ;
- **15.1** : uniformisation de certains congés en faveur des contractuels ;
- **17** : clarifier la réglementation relative aux dispenses de service et aux congés de formation.

A. Neutralité de la réglementation sur les congés à l'égard du choix de vie

Pour le congé de circonstances, le congé exceptionnel pour cas de force majeure, le congé de paternité comme conversion du congé de maternité, il sera mis fin aux différences qui existaient encore entre d'une part les personnes mariées et les cohabitants et d'autre part entre les couples composés de partenaires de même sexe et de sexe différent.

B. Le congé pour soins d'accueil

Il sera instauré un « congé pour soins d'accueil » entièrement rémunéré de 6

jours ouvrables applicable tant au personnel statutaire que contractuel. Le personnel contractuel pourra choisir entre ce congé pour soins d'accueil et celui régi par la loi relative aux contrats de travail du 3 juillet 1978 (art. 30 quater).

Le congé pour soins d'accueil ne pourra être cumulé pour un même enfant avec le congé d'accueil.

C. Uniformisation de certains congés en faveur des contractuels

Le congé de circonstances entièrement rémunéré de 10 jours ouvrables lors de l'accouchement de l'épouse sera également applicable aux contractuels, ce qui signifie que les contractuels auront le choix entre le congé de paternité prévu dans l'arrêté royal « congés » ou le congé de circonstances tel que réglé par l'article 30 § 2 de la loi relative aux contrats de travail.

Le congé exceptionnel pour accompagner des personnes handicapées sera également possible pour le personnel contractuel. Ce congé sera de plus étendu à l'accompagnement de personnes en précarité sociale lors de voyages et séjours de vacances, ainsi qu'à la possibilité d'accompagner des sportifs handicapés aux jeux paralympiques et aux jeux olympiques spéciaux. La définition de « personnel en précarité sociale » sera reprise dans l'arrêté royal évitant ainsi toute interprétation erronée.

D. Dispenses de service et congés de formation

Toute activité de formation convenue de commun accord entre l'agent et son supérieur hiérarchique, organisée au sein de l'administration fédérale sera considérée comme une activité de

service, et ne donne plus lieu à une dispense de service complémentaire.

Les activités de formation suivies hors de l'administration fédérale, seront couvertes par une dispense de service, limitée à 120 heures par an et pourront être données par le président du comité de direction ou son délégué. La dispense ne peut être accordée si l'activité de formation ne correspond pas aux besoins du service ou au développement souhaité du membre du personnel.

La participation à un test organisé par Selor donne lieu à une dispense de service limitée au temps nécessaire. Si le test a lieu alors que l'agent est en congé dans le cadre du temps partiel ou pour motifs impérieux d'ordre familial, il est accordé à l'agent une dispense de service compensatoire.

Le président du comité de direction peut octroyer une dispense de service pour permettre aux agents de participer à une activité sportive ou culturelle organisée par l'administration ou le service social et à une activité festive à l'occasion du nouvel an. Aucune autre dispense collective ne pourra être accordée par le président du comité de direction.

La dispense de service pour don de sang, de plaquettes ou de plasma deviendra un congé. Les modalités d'octroi restent identiques à celles reprises dans la circulaire n° 487 du 9 décembre 1999.

E. Congé annuel de vacances

Le jour de congé supplémentaire accordé lorsque l'agent atteint l'âge de 55 ans sera conservé intégralement en cas de prestations à temps partiel.

La durée maximum d'un an pour la période de report du congé annuel de

vacances est supprimée en cas de **maladie, accident du travail ou accident survenu sur le chemin du travail ou maladie professionnelle**, tant pour le statutaire que le contractuel. Dans ce cas le report du congé annuel de vacances pourra se faire sans limite de temps.

Pour le personnel contractuel, le congé annuel de vacances ne sera plus réduit en cas d'absences pour maladie et de congé pour soins d'accueil.

F. Solde du capital de congé de maladie

Comme un agent ne peut être définitivement déclaré inapte pour maladie ou infirmité avant d'avoir épuisé la somme des congés à laquelle il a droit en fonction de son ancienneté, et perdre d'office et sans préavis la qualité d'agent de l'État, il est indis-

pensable, tant pour l'agent que pour l'administration, que le calcul du capital de congé de maladie soit correct.

Il sera donc communiqué annuellement le solde du capital de congé de maladie à l'agent. Il aura un délai de 50 jours pour faire valoir une objection auprès du directeur du service d'encadrement Personnel et Organisation. Ce dernier aura 50 jours pour prendre une décision motivée, passé ce délai, l'objection est considérée comme acceptée.

G. Congé pour motifs impérieux d'ordre familial

Ce congé sera à l'avenir de 45 jours ouvrables pour les stagiaires et les statutaires. L'appréciation des motifs impérieux par le service et la possibilité de demander une preuve restent maintenues. Les conditions qui sont

reconnues d'office pour obtenir ce congé sont l'accueil des enfants pendant les vacances scolaires ou l'hospitalisation d'un membre du ménage.

Nous ne manquerons pas de revenir plus en détails sur ces modifications dans le cadre de l'actualisation de la brochure de la CGSP AMiO « Congés et absences dans les services publics fédéraux » à l'occasion de la publication de l'arrêté royal.

Bien entendu ces dispositions ne seront applicables qu'après la publication au Moniteur belge de l'arrêté royal, qui est actuellement au Conseil d'État pour avis.

R. Vansaingele

SPF ÉCONOMIE

Nouvelle composition des Comités

Comité CGSP AMiO Économie/Bruxelles			
Éric NACHTERGAELE	Président	E4	02/277.70.86
Guy DEKOSTER	Vice-Président	S3	02/277.80.45
Membres			
Irène AMBROOS		E6	02/277.68.41
Odette BERGER		S1	
Didier DAGRAIN		E8	02/277.66.79
Ghislaine DELHAYE		S1	02/277.76.27
Rita DE LIGNE		E6	02/277.75.35
Godelieve DE WAELE		S3	02/277.70.34
Sadia FEVRY		E2	02/277.67.54
Nicole FISCHBACH		E8 (Liège)	02/277.68.92
Marie-Noëlle HIGNY		E4	02/277.91.96
Wim IVENS		E7	02/277.80.84
Jacques NICOLAS		E6	02/277.63.23
Habiba SAYD		E4	02/277.74.95
Denis SMETS		E7	02/277.69.49
Rita PAUWELS		E6	02/277.73.25
François RENARD		E2	02/277.83.06
Kristof VANDENPLAS		E4 (Antwerpen)	02/277.99.22
Secrétaires			
Marcel WAEYAERT	Secrétaire (NL)	E8 (Gent)	02/277.87.01
Fabrice WIELS	Secrétaire (FR)	E3	02/277.84.41

Par ailleurs, au niveau fédéral, le bureau du Comité technique est composé de :

Comité technique fédéral Économie – Secteur IV – Bureau			
Peter VANDERHAEGHEN	Président	Flandre	02/277.80.16
Jean-Claude ROMAN	Vice-Président	Wallonie	02/277.81.93
Éric NACHTERGAELE	Vice-Président	Bruxelles	02/277.70.86
Guy DEKOSTER	Invité	Bruxelles	02/277.80.45

Enfin, nos représentants au sein de l'ASBL Service social Économie sont :

Conseil d'administration – ASBL Service social – Représentation CGSP AMiO			
Éric NACHTERGAELE	Président *	E4	02/277.70.86
Guy DEKOSTER	Administrateurs	S3	02/277.80.45
Ghislaine DELHAYE		S1	02/277.76.27
Nicole FISCHBACH		E8 (Liège)	02/277.68.92
Kristof VANDENPLAS		E4 (Antwerpen)	02/277.99.22
Peter VANDERHAEGHEN		E7 (Hasselt)	02/277.80.16

* jusqu'au 22 septembre 2011, ensuite Vice-président.

Dans un prochain numéro, nous présenterons les délégations au sein des différents comités de négociation/concertation du SPF Économie.

P. Minet

SPF SANTÉ PUBLIQUE

Nouvelles du CCB

Lors du CCB de rentrée du 8 septembre, la CGSP a interrogé l'Autorité sur le montant des indemnités de séjour lors des missions à l'étranger des agents du SPF ainsi que sur les abonnements mixtes SNCB-STIB.

Concernant le premier point, la CGSP voulait savoir sur quelles bases et motivations (notes de service ou du président, arrêté ministériel, ... ?) les indemnités des agents sont parfois réduites à 65 % ou à 20 % du montant prévu à l'arrêté ministériel du 28 avril 2011 portant l'établissement d'indemnités de séjour octroyées aux représentants et aux fonctionnaires dépendant du Service public fédéral des Affaires étrangères qui se rendent à l'étranger ou qui siègent dans des commissions internationales ?

L'Autorité a précisé qu'elle était en train de réviser son vade-mecum sur les missions à l'étranger et que ce dernier, une fois adopté par le comité de direction, serait communiqué aux agents du SPF. Actuellement, ces montants réduits sont attribués si un ou plusieurs repas sont fournis gratuitement ou pas aux agents en mission. L'Autorité a reconnu que si l'agent doit, dans le cadre de sa mission, dépenser un montant plus élevé que celui de l'indemnité réduite octroyée, il pourra toujours à son retour faire une déclaration de créances accompagnée des pièces justificatives. L'Autorité s'est aussi engagée à clarifier la question des frais de transport vers l'aéroport de départ et entre l'aéroport d'arrivée et l'hôtel ou le lieu de réunion.

Nous recommandons donc à nos affiliés de ne pas oublier de stipuler expressément dans leur demande de mission qu'aucun repas n'est octroyé y compris par la compagnie aérienne ou de chemin de fer qui sera utilisée lors de la mission. Ensuite, vérifiez (souligné) avant votre départ (fin du souligné) le montant de l'indemnité octroyée et conservez toutes les pièces justificatives pour une éventuelle déclaration de créances dans le cas où l'indemnité réduite octroyée serait insuffisante pour couvrir vos frais de missions autre que le logement.

La CGSP restera en tout cas attentive à cette question.

Pour ce qui concerne le second point, nous avons souligné que pour

les agents du SPF venant de la ligne Namur-Luxembourg un gain de temps non négligeable est réalisé lorsqu'ils prennent le métro aux stations « Schuman », « Maalbeek » voire « Trône » au lieu de continuer leur trajet en train jusqu'à la gare

du Midi. Nos voisins du SPF Emploi ont d'ailleurs admis dans ce cas la possibilité d'un abonnement combiné. L'Autorité va examiner la situation, elle évaluera le nombre de personnes concernées et verra si une adaptation est possible et requise.

C'est un premier pas encourageant, si vous êtes dans une telle situation, manifestez-vous auprès de nous (amio.spv@gmail.com), cela ne pourra que renforcer le poids de notre demande à l'Autorité.

J.-P. Van Austrève et F. André

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE – LES MILITAIRES

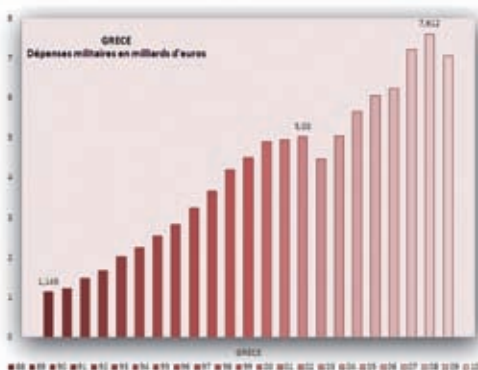
État en faillite, dépenses militaires démesurées

Le lecteur distrait pourrait s'imaginer que nous évoquons en titre la situation financière de la Belgique en affaires stagnantes et les dépenses que notre Chef de la Défense voudrait mener à bien d'ici la fin de l'année... En fait, nous faisons allusion à la Grèce qui se trouve dans une situation encore bien plus dramatique que la nôtre.

A. Endettée, mais surarmée

Depuis une dizaine d'années, la Grèce occupe la 4ème place mondiale des pays importateurs d'armement. Pourquoi un pays de 11 millions d'habitants, membre de l'UE et de l'OTAN, a-t-il dû consacrer plus de 7 milliards d'euros à ses achats d'armement rien qu'en 2008 ? Tout simplement pour faire face à une guerre froide avec son voisin turc et orchestrée par certains pays européens, comme la France et l'Allemagne, mais également par les États-Unis qui y trouvent un intérêt financier.

B. Évolution des dépenses militaires helléniques



En 2010, malgré sa situation budgétaire catastrophique, le gouverne-

ment grec dépensait encore 6 milliards d'euros pour son Département de la Défense. Ajoutés à l'endettement faramineux des pouvoirs publics suite à l'organisation des Jeux olympiques de 2004 et des fraudes fiscales, ces milliards d'euros sont venus huiler les engrenages d'une descente aux enfers.

C. Pris entre deux feux

Le gouvernement grec, qui impose à sa population un plan d'austérité sans précédent, n'est pas en mesure de réaliser des économies dignes de ce nom sur ses dépenses militaires pour la simple raison que Paris aurait conditionné l'aide européenne de 110 milliards d'euros à la poursuite des contrats d'achats en cours. Et si économies il y a, elles auront lieu, malheureusement, sur le dos du personnel militaire, qui représente 3 % de la population active.

D. Frégates ou banqueroute



Selon le Député européen Daniel Cohn-Bendit (Europe-Écologie), le duo Nicolas Sarkozy – François Filion aurait fait pression sur le premier ministre Papandréou pour qu'il ne lâche pas les contrats français. Après l'achat de blindés VBL, d'avions Mirage 2000, d'hélicoptères Puma et Cougar, la France ne veut pas perdre

les contrats sur les avions Rafale et les frégates FREMM. Ces dernières représentent à elles seules un montant de 2,5 milliards d'euros pour 6 exemplaires... À l'Hôtel Matignon, le premier ministre français s'est contenté de répondre que « l'heure était suffisamment grave pour ne pas perdre son temps avec de basses polémiques dénuées de tout fondement... ». On comprend !

E. Faillite de la Grèce

Tout récemment, l'hebdomadaire allemand « Der Spiegel » du 11 septembre révélait que le ministre des Finances Wolfgang Schäuble se prépare à la faillite de la Grèce et estime que le Fonds de stabilité financière (FESF) devrait proposer prochainement des lignes de crédit préventives afin d'éviter que l'Espagne et l'Italie ne s'écroulent suite à une faillite de la Grèce.

Conclusion

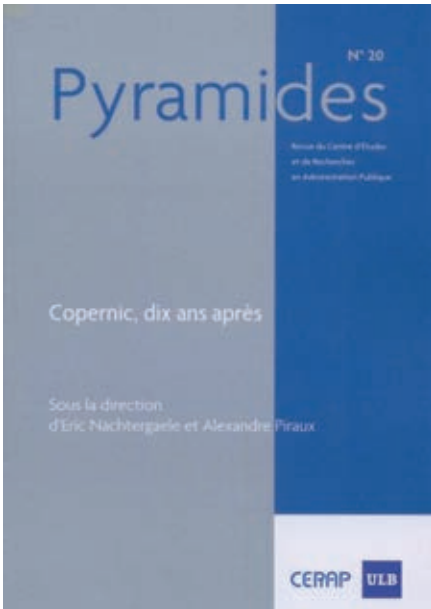
Voilà de quoi faire réfléchir celles et ceux qui prônent l'augmentation des dépenses d'armement. Dans cette conjoncture économique, la Belgique doit aussi réviser sa politique de dépenses militaires et se concentrer sur les politiques sociales et de développement économique. Les citoyens attendent autre chose de leur Armée que des chars Léopard néerlandais d'occasion ou 61 blindés MPPV à 82 millions d'euros.

P. Descy

INFORMATION GÉNÉRALE

Un peu de lecture : « Copernic, dix ans après »

Le Centre d'Études et de Recherches en Administration Publique (CERAP) de l'ULB a consacré le numéro 20 de sa revue « Pyramides » à la réforme « Copernic », lancée il y a plus de 10 ans au sein de l'administration fédérale.



L'intérêt de la publication réside, outre ses éditeurs, tous deux membres de la CGSP-AMiO, dans la variété des contributions qui se déclinent autour de trois pôles :

- la réflexion d'enseignants-chercheurs (ULB, KUL, ULg, UCL...),
- une approche institutionnelle (Conseil d'État, Cour des Comptes),
- le témoignage d'acteurs essentiels.

Parmi les acteurs interrogés, le Secrétaire général CGSP AMiO, qui y relève, entre autre, que la « complexité déroutante » des carrières préjudicie les membres du personnel, tout comme « la non publication des listes de lauréats des sélections de recrutement et de promotion qui empêche tout contrôle démocratique » et contribue à la « désinformation des agents ». Il conclut son interview en ces termes : « La grande utopie a été de croire pouvoir mettre en place Copernic en quatre ans. La

Fonction publique manque d'une vision à long terme et de moyens. »

En cas d'intérêt, vous pouvez vous procurer le document complet sur simple commande à cerap@ulb.ac.be et virement de la somme de 25 € (port compris) sur le compte Fortis 001-3424209-88.

Nous retranscrivons ci-dessous la table des matières de cette publication :

- Introduction – Copernic, dix ans après : les questions de l'identité des agents, de l'autonomie professionnelle et du sens des réformes – **Alexandre Piraux**.
- La réforme Copernic : du big-bang à la « culture de l'espoir » – **Anne Drumaux**.
- Dix ans après l'adoption du plan Copernic, comment les hauts fonctionnaires sont-ils évalués et comment évaluent-ils leurs collaborateurs ? – **Arnaud Daugnaix et Marie Göransson**.
- Créer un lien entre réformes de l'administration et formations en management public. Une analyse de l'État fédéral belge – **Bruno Broucker et Annie Hondeghem**.
- L'incertitude perçue dans la réalisation des tâches chez les travailleurs suite aux réformes de la Fonction publique – **Cécile Van de Leemput, Catherine Hellemans et Barbara Laphorn**.
- Les identités : filtre d'interprétation et d'action dans le cadre des réformes de l'administration publique ? – **Giseline Rondeaux**.
- Fédéralisme et réorganisations administratives en Belgique : quelles

différences de trajectoires entre l'État fédéral, les régions et les communautés ? – **Christian de Visscher et Caroline Montuelle**.

- Allocution d'ouverture au colloque du CERAP « Les réformes de l'administration vues d'en bas » (14 mai 2009) – **Steven Vanackere**.
- Commentaires et réflexions sur l'allocution d'ouverture du Ministre de la Fonction publique, **Steven Vanackere**, au colloque du CERAP « Les réformes de l'administration vues d'en bas » – **Éric Nachtergaele**.
- Bilan raisonné et mise en perspective des réformes administratives fédérales en Belgique – **Alexandre Piraux**.
- Un regard rétrospectif sur la réforme Copernic, au travers des arrêts du Conseil d'État – **Philippe Quertainmont**.
- Dix ans de réforme de l'administration fédérale à la loupe de la Cour des comptes – **Philippe Roland**.
- Libre propos – Questions autour de la réforme Copernic – **Éric Nachtergaele**.
- Interview de Madame la Ministre Arena.
- Interview de Monsieur le Secrétaire général Vansaingele.

P. Minet et R. Vansaingele

SECTEUR XVII

La charité... c'est à l'église Monsieur Nollet !!!

180 000 € d'effort à la Communauté française pour atteindre 200 € d'augmentation sur la partie forfaitaire de l'allocation de fin d'année, vous nous l'avez refusé...

Par contre, vous leurrez les travailleurs en augmentant la valeur faciale du chèque-repas, mais vous oubliez de leur dire que le chèque-repas est perdu lorsqu'un congé ou un accident de la vie survient !!!

Vous osez nous présenter la création d'une école d'administration publique comme une plus-value de la Com-

munauté française ; quand les agents verront que l'école est seulement créée pour permettre à vos « favoris » de vous accompagner lors d'une législature grâce au brevet de management qu'ils obtiendront dans « votre école », bonjour les dégâts !

Les agents ne sont pas dupes. Des assemblées générales ont eu lieu.

Le rejet de la convention sectorielle 2011-2012 est unanime, la CGSP va réagir, il est temps de changer votre fusil d'épaule.

M. Jacobs et L. Poncin

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités • La Grèce licencie 20 000 fonctionnaires
/ In memoriam
/ Dans nos régionales
- 3 / Édito • Il est temps de changer d'Europe
- 4 / Dossier • Réforme des services d'incendie : le feu couve
- 7 / Analyse • La « bombe » du vieillissement : déminée

www.cgsp-wallonne.be

Infos AMiO

- 9 / Édito • Quelles compétences avec quelle solidarité ?

International

- 10 / Soutien du programme de formation de SNTAP

Fédéral

- 11 / Comité B • Congés des agents fédéraux
- 12 / SPF Économie • Nouvelle composition des Comités
- 13 / SPF Santé publique • Nouvelles du CCB
- 14 / Défense - Militaires • État en faillite, dépenses militaires démesurées

Information générale

- 15 / Copernic, 10 ans après

Communauté française

- 16 / La charité... c'est à l'église Monsieur Nollet !

www.cgsp-amio.be ou www.cgsp-ministeres.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB Éditeur responsable : Francis Wégimont - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11